



Saisie attribution de pension

Par **Xavier007**, le **09/05/2019** à **15:48**

Bonjour je reçois un courrier d huissier pour saisie attribution dans le cadre d'une pension alimentaire. Or je verse directement la pension sur le compte bancaire de mon fils. Son père la veut sur son compte. La décision d'appel n'a pas prévu l'exécution provisoire. De plus j'ai fait appel en cassation de la décision d'appel qui m'a condamnée. Merci

Par **Visiteur**, le **09/05/2019** à **15:52**

Bonjour

Vous ne pouvez verser sur le compte de votre fils si le juge ne l'a pas validé.

Par **Xavier007**, le **09/05/2019** à **16:59**

Bonjour et merci. Qu'en est il si mon fils est majeur ?

Par **Xavier007**, le **09/05/2019** à **17:01**

De plus dans la décision d'appel il n'est pas fait mention de l'exécution provisoire. La décision peut elle être exécutée ?

Par **youris**, le **09/05/2019** à **18:47**

bonjour,

par principe, un arrêt de cour d'appel n'est pas assorti de l'exécution provisoire puisque son exécution est définitive.

L'arrêt d'appel – sauf exceptions – a, dès son prononcé, force de chose jugée, sans que la cour d'appel n'ait à le prévoir.

au surplus l'article 1087 du CPE indique:

[quote]

L'effet suspensif qui s'attache au pourvoi en cassation ainsi qu'à son délai ne s'applique pas aux dispositions de la décision ou de la convention homologuée qui concernent les pensions, la contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale.

[/quote]

salutations

Par **Xavier007**, le **09/05/2019** à **18:59**

Mon fils veut que la pension lui soit versée, il est étudiant dans le 94, doit-il faire sa demande au TI de son lieu de résidence ? ou la résidence de son père ?

Par **Visiteur**, le **09/05/2019** à **20:42**

Bonjour

Demande à formuler au JAF...